



VEILLE JURIDIQUE n°2023-7
Juillet - août 2023

Les informations qui constituent cette veille sont issues :

- des journaux officiels
- des recueils des actes administratifs
- de Environnement Magazine
- de la lettre infos des collectivités locales
- de la Gazette des Communes
- d'Agreste Bretagne

Les thèmes abordés sont :

- **[l'eau destinée à la consommation humaine](#)** (Autorisation de prélèvement et périmètres de protection, production et distribution, tarification et redevance, administration, divers...)
- **[l'eau et les milieux aquatiques](#)** (réglementation, usages de l'eau, redevance, eaux pluviales, programme de surveillance, divers...)
- **[les marchés publics](#)** (principes fondamentaux, passation des marchés, exécution des marchés, contrôle des marchés, dispositions diverses, règlement des litiges, délégation de service public...)
- **[l'agriculture](#)** (programme d'actions et mesures agri-environnementales, pmpoa, produits phytosanitaires, divers...)
- **[divers](#)** (rapports généraux, études INSEE, projet d'intérêt départemental...)

Certaines informations juridiques font l'objet d'un commentaire.

EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Thème	Eau potable – Réseau
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	Réduction de fuites : 2,21 km de PEHD « PROLINEAR AEP » d'Elydan en pose mécanisée haute cadence par trancheuse.
Source	<i>Environnement Magazine du 12 juillet 2023</i>
Commentaire	La communauté de communes Seille et Grand Couronné (maître d'ouvrage/donneur d'ordre) a fait appel à Sogea Environnement (filiale de Vinci Construction et attributaire du marché), Soval (distributeur) et Elydan (fabricant du PROLINEAR AEP).

Thème	Eau potable – Gestion de l'eau
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	Nous devons « avoir une véritable réflexion collective sur la gestion de l'eau » – Hervé Gillé
Source	<i>La Gazette de Communes 12 juillet 2023</i>
Commentaire	<p>La mission d'information du Sénat sur la gestion durable de l'eau a rendu son rapport le 12 juillet. Son rapporteur, Hervé Gillé, sénateur de Gironde (Socialiste, écologiste et républicain) nous en présente les points forts. Au centre du dispositif, un engagement contractuel entre tous les acteurs, mais aussi un renforcement des politiques de l'eau dans les documents d'urbanisme.</p> <p><i>Quelle a été la principale motivation pour lancer cette mission, alors même que le plan Eau est déjà paru et que de nombreux rapports, dont un interministériel, ont été publiés récemment ?</i></p> <p>La sécheresse de 2022 a été le déclic. Elle illustre les tensions futures que notre pays va connaître. Il y a eu certes plusieurs travaux parlementaires et gouvernementaux, mais il manque aujourd'hui une approche plus globale pour les synthétiser et surtout plus opérationnelle en termes de gouvernance.</p> <p>Tout le monde s'accorde sur la nécessaire gouvernance par bassin versant et le rôle clé des agences de l'eau, mais il faut améliorer la déclinaison de ces politiques par les EPTB et les EPAGE. Ainsi, le rapport propose de mettre en place des commissions locales de l'eau dans chaque sous bassin versant, pour avoir une véritable réflexion collective sur la gestion de l'eau. Il faut aller jusqu'au bout de cette planification, dans tous les territoires.</p> <p><i>Le rapport interministériel du 12 avril insistait sur le suivi des prélèvements. Avez-vous repris ce point ?</i></p> <p>Oui, il faut conforter la connaissance de la ressource et aussi des prélèvements. Ces données permettront de faire des arbitrages. Chaque nappe est singulière, il faut donc avoir une approche fine de la ressource. Sur les prélèvements, il faudrait que tous les territoires soient couverts par un organisme unique de gestion collective (OUGC) qui répartit les volumes entre tous les irrigants. Ces OUGC permettent de mieux connaître, en partie, les points de prélèvements, mais cela ne suffit pas. Il faut aussi améliorer les moyens de la police de l'eau, qui sont encore très faibles.</p> <p><i>Quelle est la mesure principale portée par votre rapport ?</i></p> <p>Notre fil rouge est le contrat d'engagement réciproque. C'est un outil qui doit réunir toutes les parties prenantes (irrigants, industriels, syndicats d'eau, etc.) dans une démarche contractuelle. L'objectif est d'améliorer les pratiques pour aller vers plus de sobriété. Ces contrats devraient permettre d'avoir des remontées d'informations sur les prélèvements et de créer les conditions de négociation pour travailler sur les modalités d'attribution. Ces contrats d'engagement conditionneraient aussi la création de nouvelles réserves. Ils seraient signés à l'échelle des</p>

	<p>comités de bassin qui en seront garants. Il faudra aussi sûrement améliorer la représentativité de ces comités pour créer les véritables conditions d'un débat pour prendre des décisions qui soient suffisamment partagées.</p> <p><i>Des modèles d'accord de ce type ont déjà été testés sans grand succès, notamment dans le marais poitevin avec le protocole de 2018. Quelle est la nouveauté par rapport à l'existant ?</i></p> <p>Certes des modèles proches existent déjà, mais ce qui est nouveau, c'est de voir l'eau comme un bien commun et d'inclure tous les utilisateurs dans un contrat d'engagement réciproque. Si l'un d'entre eux ne veut pas y aller, il va se démarquer des autres. La notion de contractualisation est essentielle pour développer une prise de conscience collective, et éviter l'affrontement. Derrière la contractualisation, il y a aussi in fine le développement des conditionnalités.</p> <p><i>Quelles mesures proposez-vous concernant la protection des captages d'eau potable et des zones humides ?</i></p> <p>Nous proposons d'étendre largement le nombre de captages protégés. D'ailleurs, même si tous les captages étaient protégés, cela n'impacterait que 2 à 3 % de la SAU. Dans le même temps, la question de l'amélioration des financements pour services rendus, comme les Paiements pour Services Environnementaux PSE, se pose aussi.</p> <p>Concernant les zones humides, nous demandons que la politique de l'eau soit mieux prise en compte dans les documents d'urbanisme, en particulier dans les SCoT, PLU et PLUi. Cela passe par l'amélioration du dialogue entre SAGE et SCoT. Pour l'instant, les SCoT et les PLU doivent être compatibles avec les objectifs des SAGE et des SDAGE, mais cela ne va pas jusqu'aux prescriptions. Le but est que les SCoT définissent une stratégie pour protéger les zones humides afin de mieux infiltrer l'eau dans les nappes phréatiques. Pour les PLUi, nous proposons de mettre en place des schémas stratégiques de gestion des eaux pluviales.</p>
--	--

Thème	Eau potable – Gestion de l'eau
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	L'urgence de changer de modèle pour l'eau
Source	<i>La Gazette de Communes 13 juillet 2023</i>
Commentaire	L'été 2022, distingué par une sécheresse record, a suffisamment marqué les esprits pour que l'eau devienne enfin un sujet d'actualité. Le 30 mars, le chef de l'Etat présentait le Plan eau à grand renfort d'affichage d'objectifs se voulant ambitieux. Au-delà du terme revendiqué de « sobriété », il est difficile de trouver, dans ce plan de 53 mesures, de véritables tournants ou des actions de transformation.

Thème	Eau potable – Gestion de l'eau
Type d'infos	Texte réglementaire
Intitulé	Face au manque d'eau, la Cour des comptes appelle à revoir le modèle actuel.
Source	<i>La Gazette de Communes 27 juillet 2023</i>
Commentaire	Dans un rapport publié le 19 juillet 2023, la Cour des comptes propose de revoir le modèle français de la gestion de l'eau pour s'adapter à l'impact du changement climatique. Cela passera par une meilleure connaissance des prélèvements et une nécessaire réduction des volumes prélevés. La responsabilisation du monde agricole et la gouvernance locale de l'eau doivent également être renforcées.

Thème	Eau potable – Gestion de l'eau
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	Score Card Résilience Eau : l'outil pour la stratégie de gestion de l'eau des collectivités sera prêt en 2024
Source	<i>Actu-Environnement du 27 juillet 2023</i>

Commentaire	Avec un peu de retard par rapport aux prévisions, la nouvelle méthode Score Card Résilience Eau coconstruite par le Cerema et Veolia pour évaluer la résilience d'un territoire en matière d'eau sera finalement prête en 2024.
-------------	---

Thème	Eau potable – Economie d'eau
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	En Espagne, le recyclage des eaux usées est devenu une nécessité
Source	<i>La Gazette de Communes 5 juillet 2023</i>
Commentaire	<p>L'entreprise française Veolia a présenté son objectif de développer par trois son activité de recyclage des eaux usées d'ici à 2030. Une annonce faite en Espagne, qui est le pays le plus en pointe en Europe sur cette question, du fait du stress hydrique déjà très important dans la péninsule ibérique.</p> <p>A la faveur du réchauffement climatique qui intensifie les épisodes de sécheresse, les collectivités sont de plus en plus confrontées au manque d'eau. D'où l'importance de trouver des ressources alternatives aux habituelles eaux de surface ou nappes phréatiques. L'une d'elles correspond à l'eau recyclée en sortie de stations d'épuration.</p> <p>La nécessité de passer par un traitement tertiaire</p> <p>Pour cela, il faut pousser le traitement des eaux usées, en mettant en place un « traitement tertiaire ». Cela implique un traitement physico-chimique (par coagulation-floculation), une micro-filtration membranaire, puis une désinfection aux ultraviolets et au chlore, et enfin une dernière étape d'ultrafiltration ou d'osmose inverse (suivant le niveau souhaité de qualité de l'eau). Ainsi, l'eau des stations d'épuration, qui était traditionnellement rejetée dans le milieu naturel, peut être réemployée pour de multiples usages. Principalement pour l'irrigation agricole, car l'agriculture est de loin l'activité la plus gourmande en eau et la plus sensible aux épisodes de sécheresse. Mais cette nouvelle ressource peut trouver bien d'autres applications :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'industrie, - pour produire de l'eau potable : indirectement, par recharge de la ressource en eau ; directement, pour produire de l'eau potable, ce qui est rarement le cas mais qui se fait actuellement en Namibie ou à Singapour), - pour des usages urbains (arrosage des espaces verts, lavage de la voirie, protection contre les incendies, ...) - pour des usages environnementaux (alimentation de zones humides, soutien du débit d'une rivière ou d'un lac, recharge de nappe, lutte contre les infiltrations d'eau salée, etc). <p>Pour les entreprises de l'eau, il s'agit d'un enjeu important, car c'est un marché qui s'ajoute à ceux existants. Veolia en a bien conscience, et vise à multiplier par trois le volume d'eaux usées recyclées (qui est actuellement de 1 milliard de M³ d'eau/an) d'ici à 2030.</p> <p>L'Espagne en pointe</p> <p>Dans le monde, seuls 11 % de l'eau est actuellement recyclée. « Ce taux varie suivant les pays : il représente 89 % en Israël, 40 % à Singapour, 15 % en Espagne et moins de 1 % en France. Cette demande croît de 6 à 8 % par an, tirée essentiellement par les besoins industriels et agricoles », explique Estelle Brachlianof, la nouvelle PDG de Veolia, lors d'une conférence de presse organisée à Barcelone (Espagne) le 25 juin. Si cette entreprise a choisi ce pays pour expliquer ses ambitions sur ce marché, ce n'est pas un hasard : c'est l'un des plus concernés en Europe par le manque d'eau, et par conséquent le plus en pointe sur le recyclage des eaux usées.</p> <p>« 75 % du territoire est en voie de désertification en raison du réchauffement climatique, et d'ici 2060, l'Espagne va connaître une réduction de 17 % de ses ressources hydriques », explique Manuel Cermeron, directeur général de Veolia Espagne.</p> <p>L'Espagne s'est donc lancée dans le recyclage des eaux usées dès 1985, et pointe aujourd'hui à la 5^{ème} place des pays en termes de capacité installée. En période de sécheresse estivale, la Catalogne produit un tiers de son eau potable à partir d'eau recyclée, tandis qu'un autre tiers provient du dessalement, et un dernier tiers des ressources habituelles (nappes et rivières). L'Espagne compte aller plus loin en passant de 15 % d'eaux usées recyclées en 2002 à 35 % en</p>

2027. Pour l'instant, cette nouvelle ressource sert son agriculture (49 %), des services environnementaux (42 %), l'industrie (4 %) et des usages urbains (nettoyage de la voirie et des égouts).

Barcelone, une métropole qui a dû trouver de nouvelles ressources

La station d'épuration de Baix Llobregat, près de Barcelone, est celle qui affiche la plus grande quantité d'eau recyclée dans le pays, et même en Europe. Elle arrive à recycler 95 % de ses eaux usées (300 000 m³/jour) et apporte ainsi 50 millions de Mm³/an à la Catalogne.

Exploitée par la société Aigües de Barcelona (Agbar, autrefois détenue par Suez, et aujourd'hui propriété de Veolia), cette usine produit une eau recyclée qui est utilisée pour des usages bien spécifiques : elle sert principalement (à hauteur de 70 %) à soutenir le débit de la rivière locale (le Llobregat) qui est lui-même utilisé pour produire de l'eau potable. La logique est la suivante : une usine d'eau potable est située quelques kilomètres en amont de la station d'épuration (qui est elle-même située en bord de mer). Ainsi, l'eau traitée est pompée et envoyée 5 km en amont de l'usine d'eau potable ; cet apport est calculé pour représenter 50 % du débit de la rivière. Pour cet usage, Agbar pousse le traitement jusqu'à un niveau de qualité élevé, qualifié de « qualité prépotable » (ce qui équivaut à la qualité de l'eau de la rivière).

Cette même qualité d'eau est utilisée pour recharger la nappe alluviale du Llobregat, ceci afin d'éviter le biseau salé, c'est-à-dire l'intrusion d'eau de mer dans le sol (car si la nappe est insuffisamment pleine, la pression de l'eau diminue, et la mer s'infiltré) par le biais de 14 puits. Cela représente 1,25 Mm³/an.

Le restant du volume d'eau recyclée sert à l'irrigation agricole locale, avec un traitement moins poussé, ce qui permet de faire bénéficier les cultures des apports des eaux usées en azote et phosphore.

Les limites de cette solution

Il reste que la production de cette eau usée recyclée représente un coût plus élevé qu'une production classique d'eau potable. « Si le coût de l'eau dessalée est de 1, celui de l'eau usée recyclée est de 0,6 et celui de l'eau potable classique est de 0,3 », explique-t-on chez Veolia.

Aussi, comme le souligne Estelle Barchlianoff, « avant de penser au recyclage des eaux usées, il faut mettre en place un mix de solutions. Il faut tout d'abord consommer moins d'eau, en misant à la fois sur la sobriété (des consommateurs, NDLR) et sur l'efficacité opérationnelle ». Et la patronne de Veolia de citer le récent contrat signé avec Lille Métropole qui inclut 10 % d'économies d'eau chez les particuliers (grâce à des mousseurs sur les robinets, au fait de privilégier la douche préférée au bain, etc.). « Il faut ensuite réduire les pertes sur les réseaux d'eau. Ce n'est qu'après que peut s'envisager le développement de nouvelles ressources comme le recyclage des eaux usées ou le dessalement », explique-t-elle

Un bémol : le recyclage des eaux usées n'est pas à favoriser dans tous les territoires. Si une station d'épuration rejette son eau dans la mer, c'est une bonne solution. Mais si l'usine se trouve dans les terres, ce rejet peut jouer un rôle important pour soutenir le débit d'un cours d'eau, surtout en période de manque d'eau (à l'été mais pas que, du fait du changement climatique). Cela nécessitera donc une étude d'impact, visant notamment à déterminer quelle quantité d'eau recyclée, et quelle autre doit être restituée à un cours d'eau.

La nécessité de s'inscrire dans le grand cycle de l'eau

«Ce que je trouve intéressant dans l'exemple catalan, c'est que la gestion de l'eau se pense désormais au niveau du grand cycle de l'eau », explique Catherine Ricou, directrice de l'innovation de Veolia. Ce qui implique d'intégrer à la fois les besoins en eau pour la production d'eau potable, mais aussi ceux pour l'agriculture et l'industrie (qui prélèvent souvent l'eau dont ils ont besoin dans le même milieu naturel que les collectivités).

Dans ce pays, tous les acteurs ont bien conscience que la ressource est limitée, et qu'ils doivent élargir leurs regards. C'est le cas des entreprises pétrochimiques regroupées dans un grand parc industriel situé à Tarragone (Catalogne). Ils ont conjointement décidé de ne plus prélever leur eau dans le milieu naturel, et d'investir dans une unité permettant de valoriser les eaux usées traitées de deux stations d'épurations environnantes (Tarragone et Vila-seca-Salou, avec un débit de 18 900 M³/jour).

Moyennant un investissement de 51 millions d'euros, ils ont ainsi permis de libérer de la

	ressource pour la production d'eau potable. Et par la-même, ils ont aussi sécurisé leur approvisionnement en eau (30 à 35 Mm ³ /an, qui est une ressource cruciale pour leur activité. « Il faut penser au recyclage des eaux usées avant de se retrouver dans la situation où il n'y aura plus d'eau », explique le responsable d'Aitasa (Agua s industriales de Tarragona). Le site vise désormais à recycler ses propres eaux usées industrielles et aller vers un système qui s'auto-alimenterait (concept du « zero liquid discharge »). « On voit bien que dans leur cas, ce n'est plus le prix de cette installation et de cette eau qui compte, c'est l'existence même de ce site qui serait remise en cause s'ils n'avaient plus d'eau », conclut Estelle Brachlianoff.
--	--

Thème	Eau potable – Economie d'eau
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	« Entreprises industrielles : quels sont les avantages d'un plan de comptage eau ? »
Source	<i>Environnement Magazine du 9 août 2023</i>
Commentaire	Avec l'augmentation des enjeux autour de l'eau pour les industriels et notamment de la réduction des consommations d'eau des usines, définir un plan de comptage eau devient également crucial pour les entreprises industrielles. Mais pourquoi en avoir un ? Quelle est son utilité ? Et quels sont ses principaux avantages ? Éléments de réponse avec Frédéric Boisard, Responsable service automatisme et digital chez CertiNergy & Solutions.

Thème	Eau potable – Economie d'eau
Type d'infos	Texte réglementaire
Intitulé	Simplification de la mise en œuvre de la REUT
Source	<i>Environnement Magazine du 31 août 2023</i>
Commentaire	Le décret n° 2023-835 du 29 août 2023 relatif aux usages et aux conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées est paru le 30 août. Ce décret annule le texte du 10 mars 2022 et en codifie les dispositions dans le Code de l'environnement.

Thème	Eau potable – Sécheresse
Type d'infos	Texte réglementaire
Intitulé	ICPE : mesures de restriction sur les prélèvements et la consommation d'eau en cas de sécheresse - Arrêté NOR : TREP2317917A du 30 juin 2023, JO du 5 juillet.
Source	<i>La Gazette des Communes du 5 juillet 2023</i>
Commentaire	<p>Un arrêté du 30 juin définit des mesures de restriction sur les prélèvements et la consommation en eau de sites industriels en cas de sécheresse, ainsi que des modalités d'exemptions de certaines installations.</p> <p>Il s'applique en cohérence avec les arrêtés d'orientations de bassin, les arrêtés cadres départementaux et interdépartementaux, ainsi qu'avec les arrêtés préfectoraux applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement.</p> <p>Ces arrêtés peuvent notamment fixer, lorsque le contexte local le justifie, toutes dispositions plus contraignantes que celles prévues par cet arrêté, afin de protéger les intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement. Ces arrêtés pourront par ailleurs être révisés afin de prendre en compte les dispositions de cet arrêté.</p> <p>Ces nouvelles dispositions s'appliquent aux installations classées pour la protection de l'environnement dont le prélèvement d'eau total annuel est supérieur à 10 000 mètres cubes et qui sont soumises soit à autorisation soit à enregistrement. Mais il prévoit des exceptions pour, notamment, les installations nécessaires aux activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • captage, traitement et distribution d'eau destinée à la consommation humaine (eau potable) ou d'eaux conditionnées (eau de source, eau rendue potable par traitements, eau minérale naturelle) ; • captage, traitement et distribution d'eau destinée aux établissements de santé, aux établissements et aux services sociaux et médico-sociaux ; • alimentation en eau pour l'abreuvement, la santé, la survie et le bien-être des animaux et

	<p>le respect des règles sanitaires liées aux animaux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • transformation agroalimentaire en flux poussé : transformation ou conditionnement en produits et ingrédients destinés à l'alimentation humaine et animale de matières premières d'origine agricole périssables à l'état frais, qui ne sont pas à l'état congelé, et dont la transformation ne peut être différée ; • production, distribution et cogénération d'électricité ; • production et distribution d'énergie produite à partir de sources renouvelables mentionnées à l'article L. 211-2 du code de l'énergie ; • production de médicaments d'intérêt thérapeutique majeur et leurs principes actifs ou de médicaments contribuant à une politique de santé publique définie par le ministre chargé de la santé ; • collecte, tri, transit, regroupement et traitement de déchets dangereux et non dangereux ; • nettoyage des textiles utilisés au sein d'établissements de santé.
--	--

Thème	Eau potable – Sécheresse
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	VigiEau, l'outil du gouvernement pour alerter sur les pénuries d'eau
Source	<i>Environnement Magazine du 12 juillet 2023</i>
Commentaire	A l'issue d'un point sécheresse, le ministre de la Transition écologique a annoncé, mardi 11 juillet 2023, le lancement de VigiEau, une plateforme pour s'informer sur les restrictions de l'usage de l'eau en vigueur localement en France.

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Thème	Eau et milieux aquatiques – Sécheresse
Type d'infos	Texte réglementaire
Intitulé	Arrêté préfectoral n°35-2023-07-19-00001 du 19 juillet 2023 , portant sur la limitation volontaire ou l'interdiction provisoire des prélèvements et des usages de l'eau dans le département d'Ille-et-Vilaine (Page 13)
Source	<i>Recueil des Actes Administratifs n°126 du 19 juillet 2023</i>
Commentaire	Passage au niveau « Alerte » pour 3 bassins versants pour les usages « Milieux aquatiques »

Thème	Eau et milieux aquatiques – Sécheresse
Type d'infos	Texte réglementaire
Intitulé	Arrêté préfectoral n°35-2023-07-28-00002 du 28 juillet 2023 , fixant le cadre des modalités de préservation et de gestion de la ressource en eau en période de sécheresse dans le département d'Ille-et-Vilaine (Page 23)
Source	<i>Recueil des Actes Administratifs n°131 du 1^{er} août 2023</i>

Thème	Eau et milieux aquatiques – Sécheresse
Type d'infos	Texte réglementaire
Intitulé	Arrêté préfectoral n°35-2023-08-01-00001 du 1^{er} août 2023 , portant sur la limitation volontaire ou l'interdiction provisoire des prélèvements et des usages de l'eau dans le département d'Ille-et-Vilaine (Page 13)
Source	<i>Recueil des Actes Administratifs n°131 du 1^{er} août 2023</i>
Commentaire	Maintien en « Alerte » pour 3 bassins versants pour les usages « Milieux aquatiques »

Thème	Eau et milieux aquatiques – Sécheresse
Type d'infos	Texte réglementaire

Intitulé	Arrêté préfectoral complémentaire n°35-2023-08-02-00002 du 2 août 2023 , portant dérogation temporaire au maintien des débits réservés prescrits au droit des stations hydrométriques de Vitré (Pont D 857), Châteaubourg et Cesson-Sévigné (Pont Briant) (Page 31)
Source	<i>Recueil des Actes Administratifs n°132 du 4 août 2023</i>

Thème	Eau et milieux aquatiques – Sécheresse
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	Nappes phréatiques : la majorité des niveaux en baisse, mais une situation très contrastée
Source	<i>Actu-Environnement du 11 août 2023</i>
Commentaire	« <i>La situation continue de se dégrader lentement</i> », constate le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) dans son bilan mensuel des nappes phréatiques au 1 ^{er} août 2023. Les deux-tiers sud du territoire métropolitain n'ont connu presque aucune pluies durant le mois de juillet, et celles survenues sur le tiers nord « <i>ont eu un impact limité et uniquement sur les nappes très réactives</i> ». Ainsi, 72 % des niveaux de nappes sont sous les normales mensuelles : 89 % sont en baisse, 8 % sont stables, et seulement 3 % sont en hausse.

Thème	Eau et milieux aquatiques – Dérèglement climatique
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	D'ici à 2100, la hausse du niveau des nappes phréatiques sera inversée par les besoins humains
Source	<i>Actu-Environnement du 20 juillet 2023</i>
Commentaire	Avec le réchauffement climatique, les précipitations croissantes vont grandement participer à élever le niveau d'un grand nombre de nappes phréatiques disponibles à travers le monde. Mais est-ce à dire que l'humanité ne manquera définitivement pas d'eau d'ici à 2100 ? Des chercheurs du Centre national de recherches météorologiques (CNRM) de l'Institut national des sciences de l'univers (Insu) de Paris ont tenté de répondre à cette question dans une étude publiée, le 22 mars dernier, dans la revue <i>Earth's Future</i> .

MARCHES PUBLICS

RAS

AGRICULTURE

Thème	Agriculture – Agriculture bio
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	Agriculture bio : les ambitions décuplées des collectivités
Source	<i>La Gazette des Communes du 6 juillet 2023</i>
Commentaire	En soutenant l'agriculture biologique, les collectivités protègent l'eau et contribuent au système alimentaire local, à l'éducation à la santé, etc. Elles innovent, échangent et s'informent en travaillant en réseau. La Fédération nationale d'agriculture biologique supporte les initiatives, développe des stratégies et anime le réseau Territoires bio pilotes.

DIVERS

Thème	Divers – Dérèglement climatique
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	Adaptation au climat : quatre mauvaises habitudes à perdre
Source	<i>La Gazette des Communes du 4 juillet 2023</i>
Commentaire	<p>La maladaptation relève le plus souvent de négligences, d'habitudes, de certitudes qui n'ont plus lieu d'être. Zoom sur quatre points d'attention permettant de définir des politiques publiques en phase avec l'enjeu.</p> <p>«Problème global, solutions locales. » L'adage est connu et s'applique particulièrement bien à la question de l'adaptation au réchauffement climatique. Encore faut-il définir correctement ces solutions.</p> <p>01 Procrastiner, l'écueil du climato-rassurisme</p> <p>Que l'on ferme les yeux sur un danger à venir ou que l'on construise une infrastructure anachronique qu'il faudra abandonner rapidement, les coupables sont toujours les mêmes. D'abord, l'impression que les événements extrêmes ont toujours existé et que l'augmentation de leur fréquence ou de leur intensité est un hasard. Ensuite, la difficulté à intégrer le lointain dans son champ de réflexion.</p> <p>A l'instar de la géographe Magali Reghezza-Zitt, plusieurs membres du Haut Conseil pour le climat dénoncent, depuis quelques mois, la montée d'un climato-rassurisme plus acceptable, mais aussi inquiétant que le climato-scepticisme.</p> <p>02 Sous-estimer les changements</p> <p>L'adaptation est une politique de gestion des risques qui amène à retenir des hypothèses peu favorables. Ainsi, une étude de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (Igedd) envisage des hausses de températures de 4 °C en 2100 à l'échelle nationale. Lors d'un webinaire organisé par le Comité 21, l'économiste Vincent Viguié a invité à ne négliger aucun impact potentiel de cette évolution, y compris les plus indirects – en se combinant, ils peuvent avoir des effets démultipliés. « Ce qui a fait le plus de victimes à La Nouvelle-Orléans en 2022 n'est pas l'ouragan, mais la canicule qui a suivi, car la destruction des lignes électriques rendait impossible l'utilisation des climatiseurs », illustre-t-il.</p> <p>03 Rester en surface</p> <p>Pour chaque collectivité, l'enjeu est donc de déterminer ses propres vulnérabilités. Et ce, en écoutant les acteurs du territoire qui ont une vision des changements en cours et en valorisant les données d'acteurs publics ou de prestataires privés. Illustration avec l'outil Drias, qui « a pour vocation de mettre à disposition des projections régionalisées réalisées dans les laboratoires français de modélisation du climat ». Ou avec Alpages sentinelles évaluant, par exemple, l'évolution des dates de déneigement ou de gel qui ont un impact sur l'activité des agriculteurs, la saison touristique ou la gestion du patrimoine naturel.</p> <p>04 Se lancer à contretemps</p> <p>« Au moment où l'on travaille sur son PCAET [plan climat-air-énergie territorial], c'est déjà trop tard », prévient Valentin Framont, spécialiste des villes et des territoires durables du cabinet EcoAct. Glisser in extremis une étude de risques dans la dernière partie du rapport final n'a aucun impact.</p> <p>A l'inverse, anticiper, voire se pencher sur l'adaptation en dehors de tout PCAET dans un département, permet de poser un diagnostic précis, « de montrer ce sur quoi il faut travailler, donc être dans l'action », insiste Valentin Framont. Accessoirement, de mettre atténuation et adaptation sur un pied d'égalité lors des échanges permettant de définir sa politique climatique.</p>

Thème	Divers – Dérèglement climatique
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	Adaptation au climat : les erreurs à éviter

Source	<i>La Gazette des Communes du 3 juillet 2023</i>
Commentaire	<p>Sans baisser la garde sur la politique d'atténuation qui nous invite à réduire au plus vite nos émissions de gaz à effet de serre, il n'est plus possible de snober les conséquences du réchauffement climatique. A chaque territoire de s'adapter au mieux. Evaluer ses risques et y faire face est la seule option quand on ne veut pas subir les événements. Quitte à bousculer des habitudes locales, comme le développement des piscines individuelles, le modèle de tourisme hivernal ou le secteur agricole.</p> <p>On ne parle plus de 2100 et des projections du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec). De l'état inquiétant des nappes phréatiques aux incendies précoces ayant touché les Pyrénées-Orientales en avril, en passant par la sécheresse estivale de 2022 ou l'érosion du littoral qui s'est matérialisée au début de l'année par la destruction emblématique de l'immeuble Le Signal, à Soulac-sur-Mer (Gironde), c'est aujourd'hui que le réchauffement climatique fait son œuvre.</p> <p>Dans son sixième rapport publié en mars, le Giec rappelle que les activités humaines sont responsables « sans équivoque » de l'accroissement de phénomènes extrêmes. Que « la fenêtre pour s'assurer un futur durable et vivable est en train de se refermer » et qu'il faut donc agir au plus vite si l'on ne veut pas perdre tout contrôle.</p> <p><i>Un modèle à bout de souffle</i></p> <p>Il insiste aussi sur le fait que, quelles que soient les politiques d'atténuation suivies dans les années à venir, les territoires n'ont d'autres choix que de s'adapter sans attendre. Attention à ne pas confondre vitesse et précipitation. Il faut se méfier d'un autre écueil pointé par les scientifiques et que l'on range derrière le concept de « maladaptation ». La climatisation triomphante et les digues censées freiner la progression de l'océan ne sont pas des solutions durables.</p> <p>Forme de fuite en avant, la maladaptation s'avère au mieux coûteuse et inefficace sur le long terme. A l'instar d'un canon à neige, elle peut aggraver les déséquilibres en contribuant au réchauffement climatique ou générer de nouveaux problèmes dans des territoires voisins.</p> <p>Ce point a été, fin mars, au cœur des débats qui ont accompagné la construction, à Sainte-Soline (Deux-Sèvres), de mégabassines censées compenser les déficits de précipitations. Cependant, elles sont accusées de siphonner la ressource en eau et d'en priver d'autres utilisateurs afin de perpétuer un modèle d'irrigation à bout de souffle.</p> <p>« Les stratégies d'adaptation du secteur agricole ne doivent pas omettre les changements structurels qui peuvent [lui] permettre de réduire [sa] vulnérabilité face aux aléas climatiques », insiste le Haut Conseil pour le climat dans son rapport annuel de 2022.</p> <p>Les collectivités n'ont pas les moyens de tomber dans le piège. Elles sont contraintes de regarder le réchauffement dans le blanc des yeux. D'identifier leurs points de vulnérabilité présents et à venir. De rationaliser leur politique d'adaptation.</p>

Thème	Divers – Dérèglement climatique
Type d'infos	Communiqué
Intitulé	« Ne créons pas des infrastructures qu'il faudra demain abandonner »
Source	<i>La Gazette des Communes du 6 juillet 2023</i>
Commentaire	<p><i>Observez-vous, au quotidien, des phénomènes de maladaptation ?</i></p> <p>Aucun élu ne présente sa collectivité comme mal adaptée. Il peut leur arriver d'avouer certains investissements malheureux. Par exemple, quand on a rénové un bâtiment public en se contentant de suivre la réglementation en vigueur à l'époque des travaux et que l'on se rend compte, dix ans plus tard, que les matériaux choisis n'assurent aucun confort d'été. Se pose alors la question de la climatisation, qui peut contribuer à renforcer les îlots de chaleur.</p> <p>Attention aux fausses bonnes idées. Des communes implantent des arbres en ville, puis reviennent sur leur décision, après quelques années, car elles n'avaient pas anticipé la difficulté d'approvisionnement en eau ou les surcoûts de l'entretien. De même, végétaliser une cour d'école coûte cher et n'est pas toujours l'action la plus efficace. On peut le faire pour le bien-être des enfants, bien sûr, mais alors ce n'est plus dans le but de s'adapter.</p>

Cet écueil peut-il être évité ?

Il ne faut pas partir tête baissée. Pour rester sur le même exemple, Echirolles, dans l'Isère, a végétalisé une cour qui réunissait toutes les conditions pour apporter de la fraîcheur au quartier. Mais elle l'a fait après un diagnostic précis. Le problème est qu'il existe une pression pour agir vite, quitte à se dispenser d'études. Dans un rapport, l'I4CE (Institute for climate economics) montre qu'on investit encore dans des politiques sectorielles sans prise en compte de la problématique climatique, ce qui peut engendrer de la maladaptation. Ne créons pas des infrastructures qu'il [faudra demain abandonner](#) ou qui nécessiteront des travaux qui n'ont pas été anticipés.

Comment une collectivité peut-elle accompagner les acteurs de son territoire ?

On a beau dire qu'elle doit être cheffe de file, la collectivité raisonne d'abord en se concentrant sur son patrimoine et ses compétences. Ne serait-ce que par manque de temps de son chargé de mission « climat » ! Il est pourtant important de mettre les sujets tabous sur la table pour ne pas se retrouver dans des situations comme dans le pays de Fayence, obligé de prendre des décisions radicales. On ne peut pas travailler sur l'eau en se penchant sur l'agriculture et en oubliant le développement économique.

Sur un autre sujet, la transformation de certaines forêts en savane d'ici à la fin du siècle n'est pas de la science-fiction si l'on ne fait rien. On est convaincus, à l'Ademe, que [travailler sur les récits](#) est une façon de s'en sortir. Il faut éviter les approches très sectorielles qui nous empêchent d'avancer.